



P.v pour téléphone tenue en main

Par **Greg64**, le **21/08/2019** à **18:06**

Bonjour, je me suis fait verbaliser pour téléphone tenue en main je viens de recevoir aujourd'hui le courrier avec le montant et le nombre de points que je vais perdre. Après examen il s'avère que le lieu où j'ai été verbalisé sur l'amende ne correspond pas à l'endroit où j'étais réellement. Puis je contester cette amende si oui quel est le motif. Merci

Par **janus2fr**, le **21/08/2019** à **18:18**

Bonjour,

Le téléphone tenu en main étant interdit partout, l'erreur de lieu n'a pas d'importance et une contestation sur ce seul point n'a aucune chance d'aboutir.

Par **Greg64**, le **21/08/2019** à **18:27**

Il est écrit rond point de l'Europe et j'ai été verbalisé esplanade de l'Europe 2 lieux totalement différents l'un est situé pour se rendre au centre ville le second est à l'aéroport il y a quand même une sacrée différence entre l'un et l'autre.

De plus c'est arrivé j'étais à l'arrêt avec les warning ou feux de détresse les CRS sont arrivés derrière moi en mettant les giro et le 2 ton j'ai pensé gêné je me suis déplacé. Le CRS qui conduisait m'a dit il y a un parking à l'intérieur je lui ai répondu c'est pas la peine je dois récupérer 2 personnes je m'en vais. Au final elles ont fait autrement.

Par **LESEMAPHORE**, le **21/08/2019** à **18:47**

Bonjour

La contestation que je peux vous proposer vous exonère de la perte de points mais vous augmente notablement le montant à payer .

Si vous acceptez de payer environ 150€/200€ pour ne pas perdre les 3 points et vous rendre disponible une demi-journée au tribunal faites le moi savoir sinon payez les 90€ de l'avis forfaitaire .

Par **Greg64**, le **21/08/2019** à **18:54**

Bonjour j'habite Bassussarry une petite commune des Pyrénées atlantiques. J'ai regardé sur le net vis à vis de la verbalisation il y a 2 choses l'esplanade est à Anglet et le rond-point est à Biarritz soit une distance de 2,3 km pour être précis. Ce sont 2 villes différentes.